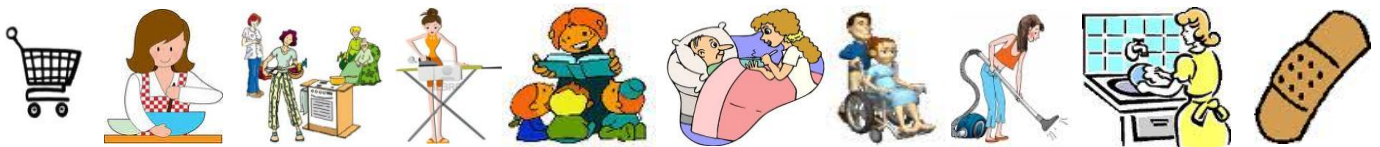


Enseignement	Horaire par semaine
Physiopathologie	02 h 30
Sciences médico-sociales	10 h 30
Technologies du logement	01 h 00
Techniques d'aide sanitaire	02 h 30
Techniques de manutention des personnes à mobilité réduite	02 h 00
Techniques d'animation et d'activités de la vie sociale, techniques de développement de l'autonomie.	04 h 00
Techniques d'alimentation et de cuisine familiale	04 h 30
Entretien des locaux, des équipements, du linge et des vêtements	04 h 00
Gestion et organisation familiale	01 h 00
<b>TOTAL</b>	<b>32 h 00</b>



### Domaine d'activité

Les auxiliaires de vie sociale interviennent auprès des personnes âgées, des personnes handicapées ou des familles vivant en logement privé, individuel ou collectif. Ils travaillent en étroite collaboration avec différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers.

Leur formation technique et humaine leur permet de répondre aux besoins de vie quotidienne des personnes dans la limite de leurs compétences.

**Ils contribuent au maintien à domicile de ces usagers en les aidant à accomplir les gestes et les tâches essentielles de la vie courante.**

Ils sont salariés d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et de services concourant au maintien à domicile, au même niveau que les titulaires du DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale).

### Qualités requises

- Bonne condition physique : résistance à l'effort, capacité de récupération, absence de mal de dos
- Bon équilibre psychique : situations parfois éprouvantes moralement
- Discrétion et honnêteté
- Disponibilité, adaptabilité, esprit d'initiative : horaires coupés en stage, gestion des trajets aux domiciles
- Relation à autrui et communication aisées
- Affinité pour les tâches domestiques, ménagères et les activités de loisirs.

### Critères d'admission

- Etre titulaire d'un des diplômes suivants :  
BEP CSS, BEPA services aux personnes  
CAP ATMFC (Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif),  
CAP Petite Enfance, CAPA en milieu rural, CAPA employé familial  
Ou tout diplôme (du CAP au BAC) sous réserve de l'acceptation de la dérogation par le rectorat.
- Satisfaire à la procédure de sélection.



### Stages obligatoires

La durée des formations en milieu professionnel est de 16 semaines et doit totaliser 512 h :

- 6 semaines (210 h) dans une structure médico-sociale pour personnes adultes non-autonomes,
- 6 semaines (150 h à 162 h) au domicile privé individuel des personnes (Handicapées, âgées, familles),
- 4 semaines (140 h) au domicile privé des personnes, en foyer-logement ou en foyer de vie.

### Devenir des élèves

- **Emploi immédiat** : Auxiliaire de vie sociale ou aide à domicile auprès des familles, des personnes âgées ou handicapées à leur domicile ou en structure.
- **Poursuite d'études** : TISEF (Technicien d'Intervention Sociale Et Familiale), école d'aide soignante.

Retrait des dossiers dans les collèges et lycées privés du département ou au lycée des Bressis : **A partir du mois de janvier**

## Journées portes ouvertes

**Vendredi 16 mars 2012 de 16 h 00 à 20 h 00**

**Samedi 17 mars 2012 de 08 h 00 à 12 h 00**

## Décision d'admission, de refus ou d'attente

- L'avis d'acceptation, de refus ou d'attente parviendra à la famille à partir de la fin du mois de juin (pas de réponse par téléphone).
- En cas d'admission, un dossier d'inscription sera adressé à la famille. Il devra être retourné au lycée « Les Bressis » au plus vite.
- Tout dossier incomplet sera rejeté.
- Possibilité de prendre un RDV à l'accueil avec la direction.
- Un test de sélection avec l'équipe pédagogique permet de se prononcer sur l'avis d'acceptation, de refus ou d'attente.

### ***Renseignements***

#### **Lycée « Les BRESSIS »**

85 route des Creuses  
74600 Seynod

**Tél : 04 50 52 01 22**

**Fax : 04 50 69 04 23**

[secretariat@lycee-prive-bressis.fr](mailto:secretariat@lycee-prive-bressis.fr)

[www.lycee-prive-bressis.fr](http://www.lycee-prive-bressis.fr)